

## 1 AIDES FINANCIÈRES PROMO SEPT 2021

Nom Prénom :

Cocher la case correspondant à votre situation à l'entrée à l'IFSI

X	SITUATION DE L'ETUDIANT	DROITS	DEMARCHES
	Vous justifiez d'une activité professionnelle d'une durée de <b>130 jours</b> ou <b>910 heures</b> minimum (soit 6 mois temps plein sur les derniers 24 mois) <b>Attention pas de démission</b>	vous pouvez prétendre à une <b>allocation par pôle -emploi.</b>	Inscription comme « demandeur d'emploi » sur le site de pôle emploi. <a href="https://www.pole-emploi.fr">https://www.pole-emploi.fr</a> Notification d'inscription au Pôle emploi à <b>fournir à l'IFSI</b>
	Vous êtes déjà inscrit à pôle emploi et vous aurez encore des allocations de chômage à l'entrée en formation.	Vous avez une allocation par pôle -emploi.	Notification d'ouverture de droit au Pôle emploi <b>fournir à l'IFSI</b>
	Vous justifiez d'une activité professionnelle d'une durée de 36 mois à temps plein dans toute la carrière, et vous êtes inscrit à pôle emploi, sans versements d'allocation chômage	Vous pouvez prétendre à une rémunération par la <b>région Nouvelle Aquitaine</b>	<i>Demander un dossier</i> de rémunération de la région Nouvelle Aquitaine à l'IFSI
	Vous avez un employeur autre que le CHU de Poitiers (CDI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre employeur prend en charge la formation</li> <li>• Votre employeur ne prend pas en charge vos frais de déplacement pour aller en stage</li> <li>• Votre employeur prend en charge vos droits de scolarité pour la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année</li> </ul>	<i>Justificatif de prise en charge de l'employeur à fournir à l'IFSI</i>  <i>A préciser par l'employeur sur la lettre de prise en charge</i>
	Vous êtes en disponibilité	Vous avez un employeur qui ne prend pas en charge votre formation	<i>Vous devez payer le coût de la formation</i> <i>(tarif 2021 : 6300 Euros pour un an)</i>
	Vous êtes un agent du CHU	Le CHU prend en charge la formation	<i>justificatif de la prise en charge à fournir à l'IFSI</i>
	Vous n'avez aucune de ces possibilités	Vous pouvez prétendre à une bourse par la région Nouvelle Aquitaine	Faire une demande de bourse d'études à la région Nouvelle Aquitaine : <a href="https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/formation/etudier/bourses-formationen-sociales-paramedicales-et-sante">https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/formation/etudier/bourses-formationen-sociales-paramedicales-et-sante</a> .pour déposer votre dossier. <i>La plateforme sera ouverte du 03 juin au 22 octobre 2021</i> <b>Notification des bourses à fournir à l'IFSI dès réception</b>
	Si vous êtes âgé de moins de 30 ans en 3 <sup>ème</sup> année de formation.	Vous pourrez bénéficier d'un <b>contrat d'apprentissage</b>	Grâce au CFA (Centre de Formation d'Apprentis de Nouvelle Aquitaine) <a href="http://www.cf-sanitaire-social.org">www.cf-sanitaire-social.org</a>